



intrusion au domicile de mon frere majeur (hospitalisé) par un membre de la famille

Par **randobobo**, le **27/02/2020** à **11:36**

Bonjour,

Mon frère (56 ans) demandeur d'emploi depuis de nombreuses années et percevant l'allocation spécifique de solidarité, célibataire sans enfants est à la dérive tant psychique que physique depuis déjà longtemps. Il est actuellement hospitalisé et serait sortant pour retour à domicile mi-mars 2020 avec passage à domicile d'infirmière, kiné, ect....

Le gros problème que nous rencontrons est qu'en fait son domicile (dont il est propriétaire) est un logement indigne (s'apparente à une décharge publique -comme déjà constaté en 2011 et réhabilité par la famille à l'époque), logement dans lequel il revenait, jusqu'à sa récente hospitalisation, environ 1 fois par mois pour s'adonner à la boisson (impressionnante quantité de bouteilles vides de whisky derrière sa maison). les autres jours "réfugié" chez notre père (85 ans, cardiaque, dépassé, ect...) sans possibilité de dialogue quelqu'il soit. Notre père, veuf, est depuis bien longtemps "porte sa croix" et est réduit au rôle d'auxiliaire de vie, de servante du 1er janvier au 31 décembre. Il n'est juste pas possible qu'à son retour d'hospitalisation (proche) mon frère (pratiquement aveugle -diabète colossal-, fonte musculaire impressionnante, irascible, colérique, vindicatif (traitement psy juste depuis 2 jours), revienne "à domicile" chez notre père qui ne peut absolument pas gérer la situation et est "maltraité" depuis trop longtemps.

Nous sommes tous conscient, notre père, ma soeur, mon autre frère, le personnel de santé également, qu'il est indispensable que son logement soit réhabilité. Nous sa famille n'avons aucun pouvoir sur l'aspect pathologies dont il souffre mais un pouvoir, celui de remplir cette mission en se retroussant les manches pour rendre son logement décent (étape indispensable à sa reconstruction physique et mentale).

Nous n'avons pas de clefs de son domicile et s'il ne consent pas à notre démarche que pouvons nous faire sans son consentement ?

- faire ouvrir par un serrurier pour accéder à l'intérieur de la maison qui semble abandonnée ?

Cela s'apparente à violation de la vie privée si j'ai bien compris. Ceci étant, on rentrerait dans des complications juridiques et financières uniquement dans le cas où mon frère porterait plainte (ce qui parait peu probable) ?

Merci de m'apporter votre éclairage et la marche à suivre dans une telle situation.

J'ai déjà, en "sous-marin", préparé une fiche ouverte auprès des services sociaux pour tenter de mettre en place les aides légitimes dans sa situation et tout le suivi qu'il pourrait y avoir.

Merci d'avance de vos réponses qui pourraient nous être d'un grand secours.

Cordialement.

A vous lire.